

Catalogue des aliments pour animaux



Maïs plante entière déshydraté

Zea mays L.



Origine, fabrication, description

Maïs plante entière séché artificiellement.

Le maïs est un fourrage grossier important produit sur la ferme, où il est généralement ensilé. Pour les exploitations qui n'ont pas le droit de recourir aux ensilages, la conservation par séchage représente une alternative. En règle générale, le maïs plante entière séché est broyé et pelletisé pour simplifier son stockage et son transport.

Les pellets de maïs sont principalement utilisés comme aliment simple et fournissent de l'amidon et de l'énergie dans les rations de fourrage sec et vert. Leur valeur nutritionnelle est similaire à celle de l'ensilage de maïs. Ils sont très peu utilisés dans les aliments composés.

Constituants particuliers

—

Problèmes possibles de qualité

En fonction de la qualité du produit de départ, la composition peut varier légèrement. L'acheteur et le fournisseur doivent donc convenir des teneurs à respecter.

Catalogue des aliments pour animaux



Mycotoxines : le maïs est souvent infesté par le *Fusarium*, avec un risque de formation de mycotoxines. La charge de mycotoxines varie en fonction des intempéries qui ont lieu durant la période de végétation. Elles se retrouvent ensuite dans les pellets de maïs.

Transformation

Comme aliment simple pour ruminants, il est distribué de préférence sous forme de pellets. Pour une utilisation dans des aliments composés, une mouture est nécessaire.

Utilisation

Comme aliment simple, principalement destiné au bétail laitier. L'utilisation dans les aliments concentrés est moins courante.

Pourcentages maximums conseillés dans divers types d'aliments composés, %

| Aliments pour bovins | | Aliments pour porcs | | Aliments pour volailles | | Autres aliments | |
|----------------------|----|---------------------|----|-------------------------|---|-----------------|----|
| Veaux | 20 | Porcelets | 5 | Poussins | 0 | Chevaux | 10 |
| Génisses | 30 | Gorets | 5 | Poulettes | 0 | Lapins | 10 |
| Bovins à l'engrais | 30 | Engraissement | 10 | Poules pondeuses | 0 | | |
| Bétail laitier | 30 | Truies | 10 | Engraissement | 0 | | |

Veillez tenir compte des précisions sur les pourcentages maximums conseillés !

Actualisé : 11 juillet 2016